



78eme Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Sixième Commission

Point Point 109 de l'Ordre du Jour :

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Déclaration de la délégation du Cameroun faite par :

NYANID Zacharie Serge Raoul, PhD

Ministre Plénipotentiaire

Monsieur le Président,

Ma délégation vous félicite pour votre élection à la tête de notre Commission et, à travers vous, les membres de votre Bureau. Ma délégation vous assure de sa pleine coopération et vous souhaite un heureux mandat qui sera d'autant plus exaltant et gratifiant lorsque, au moment d'éteindre les lampions de cette présidence, vous auriez le sentiment d'avoir œuvré à concilier les positions des Etats membres sur les nombreuses questions à l'ordre du jour de cette session, qui sont aussi sensibles que digne d'intérêt. Votre expérience et votre doigté ne laissent planer aucun doute à ce sujet.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

Ma délégation se félicite de l'opportunité qui lui est ainsi donnée de participer au débat sur le thème sous rubrique.

Ma délégation prend note du Rapport A/78/221 et de la documentation dense et importante mise à disposition et, félicite le Secrétaire général pour ce travail de fond et de fourmis, matière première essentielle dans la compréhension et l'évaluation des dynamiques en cours dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

Ma délégation est solidaire de la déclaration faite par le Groupe Africain sur ce thème et voudrait à titre national faire les observations ci-après :

Ma délégation salue l'engagement des États et les mesures subséquentes prises dans le cadre de l'adoption d'importantes mesures pour donner effet aux résolutions 1373 (2001), 2178 (2014) et 2199 (2015) du Conseil de sécurité, ainsi que l'adaptation de leurs législation antiterroriste, notamment pour ce qui est du financement du terrorisme.

Ma délégation salue le foisonnement des accords de coopération entre pays dans le domaine de la lutte antiterroriste, notamment ceux relatifs à la coopération judiciaire ainsi que ceux qui ont trait à la mutualisation des Efforts des États dans la prise des mesures qui visent à prévenir et à combattre le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Dans le même sillage, ma délégation salue l'adoption des instruments universels et régionaux de lutte contre le terrorisme et appelle à la vigilance des États, afin que cet enrichissement cognitif qui mène à la consolidation du cadre juridique de lutte contre le terrorisme, soit accompagné d'actions probantes et proportionnelles à ce cadre juridique très volontariste. Faut-il le rappeler, il

existe actuellement 55 instruments relatifs au terrorisme international, dont 19 sont universels et 36 régionaux.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

Ma délégation note avec intérêt les activités menées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, qui sont importantes pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations, dont ma délégation salue l'adoption consensuelle par l'Assemblée générale à sa 77ème session, de la résolution sur son huitième examen. Ma délégation appelle toutefois à mieux prendre en compte les préoccupations légitimes des délégations africaines, jusque-là mises au banc, lors du prochain examen. Il faut éviter des amnésies sélectives qui pourraient donner lieu à des déceptions et à divers égards, être préjudiciables à la détermination et à la volonté jamais démentie des pays africains de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

Ma délégation qui est préoccupée par les ravages faits par le terrorisme en Afrique, s'inquiète de la montée et de la mutation des techniques du terrorisme.

Toutefois, ma délégation salue les efforts des pays africains, de l'UA et des organisations régionales dans la lutte contre cette pieuvre, par les africains, en Afrique, qui témoigne de l'approche des solutions africaines aux problèmes africains, même si en l'occurrence, le terrorisme n'en est pas un, mais bien l'approche endogène de lutte.

C'est pourquoi, dans une perspective globale, ma délégation apprécie le soutien que les partenaires apportent à nos pays, comme ils le font ailleurs, car, on ne le dira jamais assez, aucun pays, aucune région du monde ne sera à l'abri du terrorisme, tant qu'un seul pays continuera à en subir les coups de butoir, demeurera à la traîne de la dynamique globale de lutte, ou sera incapable d'apporter une riposte appropriée à la menace terroriste.

Aussi, ma délégation plaide-t-elle pour le renforcement des efforts de lutte contre le terrorisme en Afrique. Elle plaide pour le renforcement des capacités des États et pour une nouvelle génération de missions d'imposition de la paix et d'opérations de lutte antiterroriste qui soient dirigées par l'Union africaine (UA), tout en étant dotées d'un mandat du Conseil de sécurité et d'un financement garanti et prévisible, au moyen des contributions statutaires, conformément à la position africaine commune adoptée à Addis Abeba.

Dans le même sillage, ma délégation souhaite une mise en œuvre plus décentralisée du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

Fort de ce qui précède, ma délégation appelle à miser sur la coopération pour briser ce cycle de violence. Aussi, ma délégation salue-t-elle le travail accompli dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, l'Initiative d'Accra ; l'étroite collaboration dans ce domaine entre l'ONU, l'UA et les organisations régionales et sous-régionales africaines, ainsi que l'assistance sur mesure apportée par l'ONU aux États africains dans la prévention, l'assistance juridique, les enquêtes, les poursuites, la réinsertion, la réadaptation, et la protection des droits humains.

Ma délégation salue les efforts faits au fil des ans par les acteurs de la lutte contre le terrorisme africains que sont l'UA et les organisations régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEMAC) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) qui leur ont permis d'accumuler une expérience pertinente en la matière.

Ma délégation encourage donc fortement la communauté internationale à être plus déterminée et plus solidaire aux côtés des pays africains face au terrorisme et, pour plus d'efficacité, souhaite que le partenariat soit renforcé à tous les niveaux.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

Ma délégation espère fortement que le prochain examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, le prochain sommet africain sur la lutte contre le terrorisme que l'ONU organisera avec le Nigéria en 2024, permettront de renforcer l'action commune en la matière et de trouver de nouveaux moyens de s'attaquer plus efficacement aux conditions structurelles qui font le lit du terrorisme.

Pour ma délégation, ces initiatives et perspectives sont des contributions essentielles pour l'implémentation des dispositions du Nouvel Agenda pour la paix, qui propose d'agir de façon intégrée et globale afin de bâtir des sociétés plus pacifiques et plus stables dans lesquelles le terrorisme et l'extrémisme violent n'auront pas leur place. Et comme disait le vieil africain sage « on ne peut peindre du blanc sur du blanc, du noir sur du noir. Chacun a besoin de l'autre pour se relever et avancer ».

Je vous remercie de votre bienveillante attention